



Lisa Studer

Succès pour l'alternative à la loi chocolatière

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Confédération ne met plus d'argent à disposition pour soutenir les exportations de produits transformés à base de céréales ou de lait suisse. Afin de pouvoir maintenir les parts de marchés pour les céréales panifiables, les cotisations des producteurs ont été augmentées dès la récolte 2019. Cette augmentation des cotisations sera partiellement compensée par le supplément versé par la Confédération à hauteur d'environ Fr. 120.-/ha.

Après plus de six mois, le bilan est très positif. Tous les partenaires de la filière ont reconnu la nécessité de maintenir les parts de marché pour près de 50'000 t de céréales panifiables. La solidarité et la coopération sont particulièrement importantes. La collaboration avec les exportateurs fonctionne sans problème et les premiers contrôles et paiements ont déjà été réalisés.

Les centres collecteurs ont la charge de prélever les cotisations auprès de leurs producteurs. Le paiement des cotisations est une condition pour bénéficier de Suisse Garantie, mais également d'IP-Suisse et de Bio-Suisse. La majorité des céréales suisses est commercialisée sous ces labels, raison pour laquelle la reconnaissance est capitale pour la vente des céréales. Le prélèvement des cotisations par les centres collecteurs fonctionne également bien.

L'augmentation des cotisations valait la peine aussi pour les producteurs: les prix indicatifs sont restés stables et les parts de marché ont été maintenues. Il n'y a ainsi pas eu de baisse de prix et l'agriculture productive a été renforcée.

Nous pouvons dire, aujourd'hui, que l'alternative à la loi chocolatière est un succès grâce à la bonne collaboration tout au long de la filière céréalière.

Une récolte 2019 mitigée avec des prix indicatifs stables

Il est particulièrement positif de constater que les prix indicatifs sont restés stables, ce qui contribuera à une commercialisation fructueuse. Les prix indicatifs de la récolte 2019 ont été fixés, pour les céréales panifiables, lors de la séance de la commission «marché qualité céréales» de swiss granum le 27 juin 2019. Ils sont stables depuis 2014. Même si les prix indicatifs ne sont pas atteints chaque année, ils donnent un signal positif pour les producteurs et la filière et permettent de définir un niveau de prix pour la période de commercialisation.

L'année céréalière 2018-2019 a de nouveau subi des conditions météorologiques particulières. Après un automne très sec, le mois d'avril a causé des problèmes aux producteurs jusqu'à basse altitude à cause des chutes de neige et du gel. Les champs de colza ont parfois mal supporté la masse de neige, ce qui a causé des cassures des tiges et donc des pertes de rendement.

Les conditions météo ont eu un impact important sur le colza et, même s'il s'agit d'un bilan provisoire, la quantité attribuée ne sera malheureusement pas atteinte cette année. Le colza a apparemment souffert plus que prévu des faibles températures lors de la floraison, ainsi que des dégâts dus aux insectes.

En raison des températures en hausse, la végétation se développe de manière plus précoce qu'il y a quelques années encore. S'il y a en plus une vague de froid avec de la neige, les plantes fortement développées résistent difficilement au poids. La tendance à un développement précoce de la végétation devrait être renforcée avec les effets du changement climatique, source supplémentaire d'incertitudes pour les producteurs à l'avenir.

En juin, une extrême sécheresse et des vagues de chaleur sont survenues vers la fin du mois. Ces circonstances ont causé une maturation trop précoce des céréales, particulièrement dans certaines parcelles sablonneuses ou qui n'avaient pas les réserves en eau suffisantes. Même si la récolte d'une année n'a pas subi les impacts de la sécheresse, il peut y avoir des effets importants sur la récolte de l'année suivante.

Pour l'orge, le bilan provisoire semble plus réjouissant, avec des bons rendements et une qualité satisfaisante. Les rendements de blé sont hétérogènes mais, même si la quantité est plus faible cette année, les stocks issus des récoltes précédentes permettront de couvrir sans problèmes les besoins des transformateurs.



Fritz Glauser, Président

COMMENTAIRE

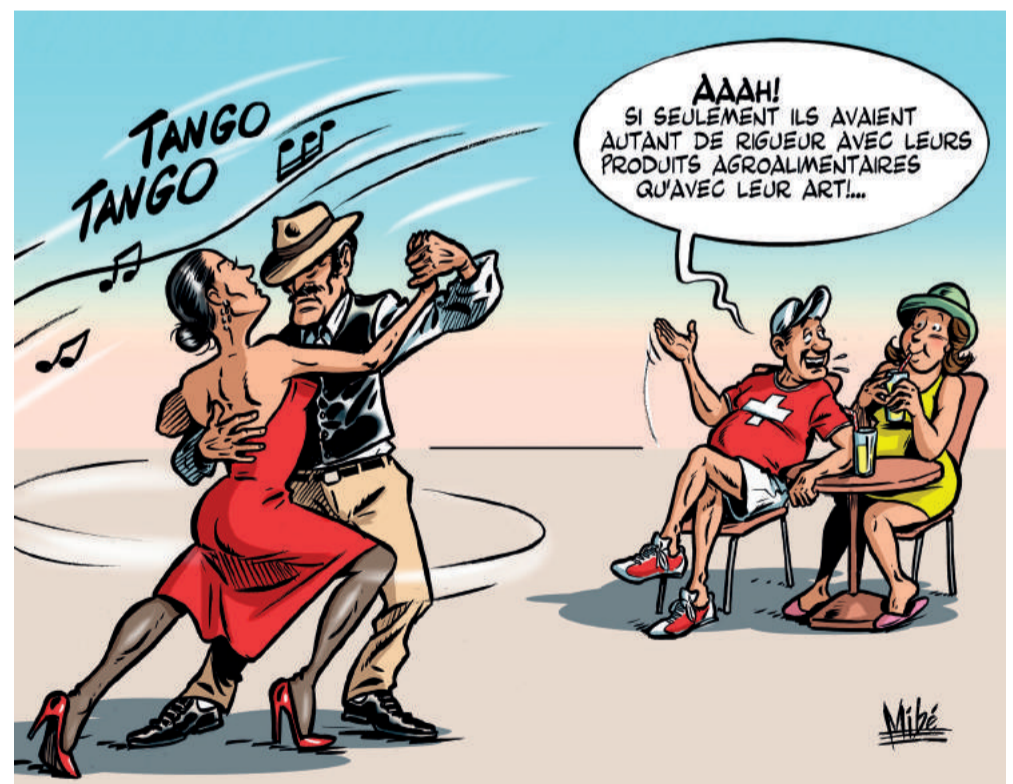
Libre-échange aux frais de l'environnement et de l'agriculture

L'UE, après plusieurs années de négociations, a mis en place une zone de libre-échange globale avec les états du Mercosur. La Suisse veut faire de même et vise également un accord de libre-échange dans un proche avenir.

Un tel accord de libre-échange ne pourra pas être conclu sans faire de bruit. Plusieurs pays de l'UE se sont montrés critiques envers cet accord, particulièrement en ce qui concerne l'environnement et l'agriculture qui seraient fortement mis sous pression. Ces réticences sont justifiées – dans l'UE mais également en Suisse.

Les états du Mercosur sont les champions du monde des pollueurs: le Brésil se trouve en tête en ce qui concerne l'utilisation d'antibiotiques dans l'élevage des animaux, l'Argentine et le Brésil sont à la pointe pour l'utilisation du soja OGM et la déforestation de l'Amazonie brésilienne a repris de plus belle. De telles politiques et agricultures ne doivent pas être encouragées ni soutenues avec un accord de libre-échange. Le Conseil fédéral a le devoir de garantir un développement durable dans le cadre des relations commerciales transfrontalières, comme le demande le peuple. Le Conseil fédéral veut atteindre cela avec des clauses concernant la durabilité. Celles-ci ne seront cependant pas définies par la Suisse, mais par les partenaires commerciaux et sans possibilités de sanctions.

Cette approche coopérative peut être considérée comme typiquement suisse, mais les compromis dans ce secteur ne sont pas appropriés. Le libre-échange ne doit pas se faire au détriment de l'environnement et de l'agriculture. Les citoyens et consommateurs suisses demandent toujours plus de protection de l'environnement et une agriculture durable; ces considérations et exigences doivent aussi être prises en compte pour les marchandises importées.



Christoph Etter

Comité:

Christoph Etter (BE) est membre du Comité depuis le mois de novembre 2018. Sa motivation pour s'impliquer au sein de la FSPC est la suivante:

« La culture des céréales et des oléagineux contribuent de manière considérable à la sécurité alimentaire en Suisse. Je souhaite m'engager, au sein de la FSPC, pour un renforcement de la production indigène.»